



Juillet 2023

Information municipale

Le mot du maire

Le nouvel aménagement dans et autour de la salle des fêtes entre dans sa phase terminale. Il permettra à chacun d'entre nous de profiter de nouveaux espaces. La salle des fêtes a presque doublé sa surface d'utilisation, le plateau sportif sera à la disposition de l'école dès la rentrée, et les jeunes du village peuvent dès à présent pratiquer certains sports collectifs (foot ou basket). Enfin, les plus petits disposent de l'aire de jeux sécurisée, équipée d'un sol souple.

Tous ces investissements ont un coût. Comme indiqué sur le bulletin d'information municipale de mars, le prévisionnel des dépenses hors taxes en 2023 est de 920 000 €. Il sera financé par les deniers publics... donc nos impôts. Le conseil municipal a fait le choix en début de mandature de valider ces dépenses car elles correspondent à une attente réelle des habitants.

En France, certaines grandes et villes moyennes ont connu en mai des émeutes urbaines avec pour conséquence des bâtiments publics (écoles, mairies, salles de sports...) très endommagés ou détruits. Bien sûr, à Moissieu, nous n'avons pas eu à souffrir des conséquences de tels incidents, et il y a lieu de s'en réjouir.

Nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'incivilités sur notre territoire, et je déplore d'avoir à constater des nuisances sonores régulières ou « rodéos » de cyclomoteurs ou petites motos (dont certaines ne sont pas immatriculées, et donc interdites sur les voies publiques). Je constate également des vitesses excessives lors de la traversée du village, des sacs poubelles déposés à proximité des conteneurs réservés au tri sélectif, et je ne parle pas de l'abolement des chiens la nuit ! Enfin, faut-il préciser que les grilles et supports des nouveaux panneaux de basket ne sont pas des murs d'escalade ?

Je voudrais porter à votre connaissance la détérioration, 2 jours après son installation, de la serrure d'un coffret électrique près du plateau sportif. Outre

le fait que ces agissements peuvent être dangereux, un tel acte gratuit est condamnable. Doit-on mettre des grilles autour de tous les lieux publics et en limiter leurs accès, renforcer la sécurité de tous les coffrets électriques, investir dans l'installation de caméras de surveillance, ? Ou plus simplement rappeler les règles de bonne conduite que chacun (et notamment les plus jeunes) doit adopter.

J'en appelle au civisme de chacun afin que notre village conserve sa tranquillité, et sa qualité de vie, dans un environnement serein et apaisé.

Le Maire : G. Manin

1. Mobilisation pour faire face à la sécheresse

L'eau devient au fil des années une denrée de plus en plus rare : Nous devons prendre conscience que l'eau du robinet n'est pas illimitée, et même si, à ce jour, nous ne sommes pas en procédure d'alerte maximale, nous devons nous mobiliser afin de prendre toutes mesures qui permettront d'en réduire sa consommation. Notre commune est actuellement en zone d'alerte renforcée de niveau 3 (interdisant notamment le prélèvement d'eau au lavoir), et des restrictions existent déjà quant à l'utilisation quotidienne de l'eau. Un site internet grand public a été créé par le ministère en charge de l'écologie : il permet de nous informer précisément et en temps réel sur les restrictions d'accès à l'eau qui s'appliquent à Moissieu : **[https :vigieau.gouv.fr](https://vigieau.gouv.fr)**.

2. Attention à la présence du moustique tigre

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes, qui lui donnent un aspect très contrasté. C'est un moustique de petite taille, ne dépassant pas 1 cm d'envergure.

Comment éviter sa prolifération ? Le moustique tigre a colonisé toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels. Afin d'en limiter son développement, penser à vider régulièrement les coupelles sous les pots de fleurs (notamment au cimetière), tout comme les seaux et récipients divers laissés dans le jardin. Les bacs ou bidons de récupération d'eau doivent être recouverts d'un filet moustiquaire. Pour les bassins d'agrément : introduire des poissons, qui mangeront les larves.

Il est important de lutter contre la prolifération de cet insecte, car il peut, dans certains cas, transmettre la dengue ou le chikungunya.

3. Le frelon asiatique

Le frelon asiatique est reconnaissable par la couleur jaune des extrémités de ses pattes, son abdomen noir avec une large bande orangée, sa tête et son thorax étant noirs. Il est classé comme espèce exotique envahissante, et a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En cas de découverte d'un nid, ne tentez pas de le détruire vous-même : faites appel à des spécialistes. Signalez sa présence auprès de :

GDS 38 (Groupement de Défense Sanitaire) 09 74 50 85 85 / info@gds38.asso.fr

FREDON : 04 74 86 40 68 / fdgdon38@orange.fr

Nota : le frelon asiatique n'est pas particulièrement agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée, il devient alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

4. Lutte contre l'ambrosie

Cette herbe envahissante et particulièrement allergène est de retour. On la retrouve généralement sur des terrains en friche, dans les zones de chantiers ou parcelles agricoles, au bord des routes. On reconnaît l'ambrosie par ses larges feuilles, minces et découpées, de couleur verte sur chaque face, et la tige de la plante est rougeâtre et velue.

Il est important de détruire cette plante avant sa période de floraison mi-août. La commune a chargé le syndicat intercommunal de voirie de détruire l'ambrosie se trouvant aux abords des chemins dès les prochains jours, et Thierry, notre agent communal, veillera plus particulièrement à son arrachage ou fauchage à proximité de l'école, la salle des fêtes et le cimetière.

5. Point sur les travaux en cours

Vous avez tous constaté la bonne tenue des travaux réalisés par les entreprises en charge de la rénovation et l'agrandissement de la salle des fêtes, et le respect des délais estimés par le cabinet d'architecture de Monsieur Brouard, en charge de la maîtrise d'œuvre. La commission sécurité a eu lieu vendredi 28 juillet, et après quelques aménagements et finitions de dernière minute, la nouvelle salle

devrait être mise à la disposition des associations et du public à partir du 15 septembre. Une inconnue cependant : nous sommes toujours en attente d'une date de travaux à réaliser par Enedis pour le renforcement de la ligne d'alimentation électrique de ce bâtiment agrandi et rénové.

Le plateau sportif et l'aire de jeux ont été également installés ces dernières semaines (voire ces derniers jours pour la pose du sol souple de l'aire de jeux), soit 3 mois avant la date initialement prévue.

Début juin, l'entreprise Colas a réalisé les travaux de voirie chemin des Peupliers et route du Gué, (à un coût moindre de 20 % par rapport à l'estimation faite par les services de voirie d'EBER), et la subvention de 40 % du montant HT engagé a été confirmé par le Département.

Enfin, une main courante a été posée à l'entrée du presbytère, sécurisant l'accès PMR aménagée en 2021, et un escalier facilite désormais l'accès piétons du bâtiment multiservices.

6. Fermetures.

L'accueil de la mairie sera fermé du lundi 7 août au mardi 15 août inclus. Réouverture au public jeudi 17 août à 14 h 00.

Le dépôt des végétaux sera (comme chaque année) fermé en août. Réouverture samedi 2 septembre.

La médiathèque sera également fermée du 1^{er} au 31 août inclus. Réouverture samedi 2 septembre.

Le ramassage des ordures ménagères sera assuré tous les vendredis du mois d'août. Reprise de la collecte tous les 15 jours à partir de septembre.

Le marché est maintenu : certains commerçants ou producteurs seront fidèles au poste pour vous servir les jeudis après-midi durant tout le mois d'août.

Les vacances arrivent, et pour certains des voyages sont prévus. Vous allez laisser pour quelques jours, voire plusieurs semaines, votre maison d'habitation : veillez à prendre toutes dispositions afin que vous n'ayez pas de mauvaises surprises à la rentrée, et prévenez vos voisins de votre absence.

Bonnes vacances à toutes et tous, et rendez-vous à la rentrée.

